

plupart sont des nations industrialisées de l'Ouest. Dans le tableau indiquant le changement de mai 1958 à mai 1966, le pays où le coût de la vie avait le moins augmenté de ces 27 pays était les États-Unis, où l'augmentation était de 12 p. 100. Le Canada, avec 15 p. 100, suivait les États-Unis sur la liste. Je ne lirai pas toute la liste, mais après le Canada venaient l'Afrique du Sud avec 17 p. 100, l'Australie avec 18 p. 100, la Grèce avec 19 p. 100, la Nouvelle-Zélande avec 21 p. 100, la Belgique et le Luxembourg avec 21 p. 100, l'Allemagne avec 22 p. 100, et ainsi jusqu'aux pays où la situation était bien pire qu'ici au Canada. Par exemple, au Danemark, le coût de la vie a augmenté de 41 p. 100 pendant cette période, au Japon, de 50 p. 100, en Inde, de 50 p. 100, en Israël, de 58 p. 100, en Espagne, de 62 p. 100, en Turquie, de 77 p. 100, et en Yougoslavie, il y a eu une augmentation extraordinaire de 163 p. 100. La Suède, d'où vient le professeur Kragh, faisait partie d'un groupe de pays scandinaves, parmi lesquels la Norvège accusait une augmentation de 28 p. 100, l'Italie une hausse de 32 p. 100, la Suède une augmentation de 33 p. 100, la France une augmentation de 36 p. 100, et la Finlande une hausse de 39 p. 100.

Si nous examinons le tableau indiquant les changements des douze derniers mois, nous voyons que le coût de la vie aux États-Unis et au Canada accuse une augmentation de 3 et 4 p. 100 respectivement, mais en Grèce, de 5 p. 100; en Belgique, de 5 p. 100; au Pakistan, de 9 p. 100—quoique, à mon avis, le Pakistan n'est pas comparable au Canada; au Danemark, de 6 p. 100; au Japon, de 5 p. 100; en Inde, de 9 p. 100; en Israël, de 8 p. 100; en Espagne, de 7 p. 100. Que nous considérons le pourcentage du changement entre mai 1958 et mai 1966 ou le pourcentage du changement au cours des douze derniers mois, le Canada a fait beaucoup mieux que la plupart des pays industrialisés du monde occidental.

M. Scott (Danforth): Puis-je poser une question au député? Je déplore ce choix judicieux de données statistiques dans les témoignages rendus devant un comité, mais le député ne pense-t-il pas qu'il devrait être juste? Il devrait signaler à la Chambre que, d'après les éclaircissements du professeur, les pays scandinaves pouvaient accuser ces fortes augmentations dans le coût de la vie parce que la balance des paiements ne leur causait pas de problèmes et qu'une augmentation assez semblable à celle qu'accuse le Canada aurait pour eux un effet désastreux.

Je proteste contre un tel choix délibéré de renseignements d'un comité qui n'a pas encore fait rapport à la Chambre.

M. Basford: Naturellement, le député a posé sa question avant que l'on me permette de terminer mes remarques. Le professeur a sûrement fait plusieurs réserves, mais si le député croit que je ne le cite pas judicieusement, je me permets de lui rappeler qu'il assistait à la séance au cours de laquelle le professeur a signalé que, durant la période dont j'ai fait mention, le Canada et les États-Unis avaient enregistré une hausse de prix remarquablement stable. Il a également dit, devant le comité et au cours d'un entretien avec moi, qu'il regardait d'un œil d'envie l'expérience vécue en Amérique du Nord. Il parlait en tant qu'observateur de la Suède et il s'est dit jaloux des résultats enregistrés au Canada ajoutant, d'autre part, que nous devons nous rendre compte des difficultés réelles qui se posent pour bon nombre de gens au pays, par suite des augmentations enregistrées ces derniers mois. Naturellement, il est à peu près superflu d'ajouter qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de gens à revenus modestes ou fixes.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Comox-Alberni (M. Barnett)—La pêche—La Colombie-Britannique—La modification des règlements concernant les quais; le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnson)—Les drogues—L'acide D-lysergique—La réclame concernant l'importation.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La parole est au député de Rosthern.

M. Knowles: Le député de Rosthern (M. Nasserden) ne préférerait-il pas prononcer son discours à huit heures? (*Applaudissements*)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Doit-on interpréter cette remarque comme une demande du vis-à-vis pour que la Chambre suspende sa séance jusqu'à huit heures? Si c'est le cas, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes tout à fait d'accord.

Monsieur l'Orateur, avant que vous suspendiez la séance, je vous prierais d'appeler l'article n° 98 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il s'agit de la motion tendant à déférer à un comité mixte le rapport de l'honorable juge Rand au sujet du juge Landreville. J'aimerais que le